



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 janvier 2011

Délibération n°2011-05

Projet de création d'un groupement Pôle de l'entrepreneuriat étudiant : autorisation pour l'UEB d'être membre fondateur du groupement

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 6 et 15 des statuts annexés

Exposé du projet :

L'objectif des universités et des écoles, des technopoles, des chambres de commerce, des chambres de métiers et des réseaux patronaux est de renforcer l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation au sein des territoires. Cet état d'esprit est partagé par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales pour lesquels l'entrepreneuriat favorise le développement socio-économique.

La constitution du groupement P2EB (pôle de l'entrepreneuriat étudiant en Bretagne) est le fruit d'une concertation en Bretagne associant toutes les universités, les écoles, les technopoles, les CCI, les CMA en liaison avec les principaux acteurs socio-économiques. Elle vise à développer et faciliter l'accès des étudiants et jeunes diplômés aux outils de sensibilisation, de formation et d'accompagnement afin de promouvoir l'envie d'entreprendre et l'esprit d'innovation.

Proposition :

Il est proposé que le PRES UEB soit partenaire fondateur du groupement Pôle de l'entrepreneuriat étudiant en Bretagne dont l'établissement support est l'université de Rennes 1

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24

Refus de participer au vote : 0

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée

Le Président de l'Université
Visa du Président
Européenne de Bretagne

G. CATHELINEAU

Pièces jointes au présent document : rapport de présentation

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 14 mars 2011